

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 6 juillet 2018 pour le jeudi 12 juillet 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2018

N° 46

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire,

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mr CHABAUD Gilbert, Mme FROMENT Josette, Mrs BERTEAUX Pascal, BRANCHE Pascal, PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mr PIVET Sylvain, Mme NAGA Cécile, Mr COQUELET Christophe.

Excusés : Mmes PONCETY Claire, FRANCK Isabelle, Mr RICHONNIER Romuald, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Absente : Mme MOREL Rachel.

Mme FRANCK Isabelle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mme NAGA Cécile.

Mme ECOCHARD Laurence a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr FLOCHON Jean-Yves.

Mr GABET-ROUGEMONT Patrick a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr PERROT Marc.

Mme MICHAUD Gaëlle a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr COQUELET Christophe.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 46 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Françoise DUFOUR est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 31 mai 2018.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Travaux d'extension groupe scolaire

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réalisation d'une salle plurivalente sur la terrasse du groupe scolaire. Il rappelle que cet aménagement vise à satisfaire plusieurs objectifs : en premier lieu résoudre les problèmes d'étanchéité rencontrés, lesquels sont toujours plus importants, en second lieu permettre d'agrandir l'espace d'évolution pour les élèves, en utilisant une surface totalement inexploitée à ce jour, faute d'être utilisable, été comme hiver, en troisième lieu, offrir au secteur associatif, hors du temps scolaire, un espace couvert adapté aux activités de gymnastique et de danse.

En complément, Monsieur Claude Carte présente le montage financier, et l'étude réalisée dans l'hypothèse d'une construction séparée. Il résulte de cette dernière un réel intérêt en faveur de ce projet de salle plurivalente. Monsieur le Maire précise que différentes demandes de soutiens financiers ont été déposées, avec un avis favorable (Etat, Département, CA3B), et que cet aménagement restera compatible avec nos objectifs d'équilibres financiers.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote.

Décision : avis favorable à la majorité (trois abstentions).

1.2. – Conseil d’agglomération du 9 juillet 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du Conseil d’agglomération qui s’est tenu à Viriat le lundi 9 juillet, qui a notamment délibéré sur les stratégies agricoles et filière bois à l’horizon 2025 de la Communauté d’Agglomération. Ces dernières feront l’objet d’un rendu à l’automne 2018 et feront chacune état d’un diagnostic du territoire, des enjeux et d’un plan d’actions concret partagé à l’échelle du territoire grâce à la concertation avec les acteurs locaux. Dans cette attente la délibération avait pour objectif de spécifier les moyens d’interventions pressentis dans le cadre de ces stratégies afin de garantir que les futurs programmes d’actions agricoles et forestières de la Communauté d’Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse répondent aux attentes politiques.

1.3. – Personnel communal prochaine rentrée scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil que suite aux nouveaux rythmes scolaires à la prochaine rentrée (passage de 4,5 jours à 4 jours) il convient de modifier le volume horaire de deux agents en CDI pour la garderie périscolaire. En outre, une ATSEM a demandé à être annualisée à compter du 1^{er} septembre 2018. Monsieur le Maire propose par conséquent au conseil de transformer les postes suivants :

- 1 ATSEM : passage de 35/35^{ème} à 31,23/35^{ème}.
- 2 adjoints territoriaux d’animation : passage de 14,22/35^{ème} à 10,52/35^{ème}.

Il propose également de recruter 2 agents en CDD pour accroissement temporaire d’activité pour l’année scolaire 2018/2019, ces contrats permettant de moduler les besoins en personnel d’une année scolaire à l’autre pour la garderie périscolaire et le restaurant scolaire. A savoir que ces deux agents étaient déjà recrutés sous une autre forme de contrat ces deux dernières années scolaires.

- un contrat à 13 h/semaine.
- un contrat à 4 h/semaine.

Décision : accord à l’unanimité.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Eco-compteur Vallon des Faulx

Le cabinet d’études Oxalis, missionné par le département environnement du conseil départemental, a pour mission la réalisation d’un diagnostic pour l’ENS du vallon des Faulx.

Ce diagnostic permettra l’élaboration d’un futur plan de gestion. Une réunion de point d’étape est prévue cette fin de mois.

Un éco-compteur a été installé début juin à proximité immédiate de la passerelle de la Vallière, en aide au diagnostic, afin de comptabiliser au mieux les flux piétons dans les deux sens.

Ce matériel raccordé à un système GSM permet des relèves à distance et un suivi de fréquentation. Nous avons demandé une première relève spécifique sur la première semaine de pose mi-juin qui a révélé des chiffres de fréquentation très favorables.

767 passages sur une semaine soit 96 de moyenne journalière avec un pic le week-end de 302 passages le dimanche et 163 le samedi. Une restitution moyennée sur plusieurs mois sera faite à l’automne.

2.2. – A.G. Sté de Chasse

L'assemblée générale des chasseurs a eu lieu ce dimanche 08/07 au pavillon St Hubert à la zone de la Teppe.

Une trentaine de personnes étaient présentes sous la houlette du président Gérard Bouilloux.

Au-delà de la saison de chasse, il est à noter la mortalité importante due au réseau routier.

Constat de la présence grandissante de nuisibles tels que renards et ragondins pour lesquels, en accord avec la fédération, une chasse à l'affût est réalisée permettant une régulation.

Les dégâts occasionnés par le gibier dans les cultures seront désormais en partie pris en compte financièrement directement par les sociétés sous la forme d'une péréquation.

Les évolutions de structures des sociétés de chasse auraient pu permettre l'ouverture d'un jour de chasse supplémentaire le mercredi. Cela n'a pas été retenu par le bureau qui est sensible à la cohabitation et au bien vivre ensemble dans nos forêts.

Des remerciements ont été adressés à la mairie pour la réalisation de l'extension du parking évitant ainsi aux véhicules de se garer le long de la route.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours :

Ancienne mairie/ascenseur : la réception des travaux a eu lieu le lundi 02/07/2018, en présence des représentants de la société ADS, CHICHOUX, RICHIER, de Mr DONGUY (maître d'œuvre) ainsi que de Mme Françoise DUFOUR, Messieurs BOURGIER, KERBOUL, BLANCHARD.

Les caractéristiques techniques de l'élévateur ont été expliquées. Un GSM et un contrat d'entretien signés avec la société SCHINDLER, sécurisent les utilisateurs.

Nota bene : la salle des mariages, impactée par l'emplacement de cet élévateur, voit l'organisation des manifestations modifiée, avec une utilisation inversée de la salle. Le rideau amovible en pvc a été supprimé, les tableaux présidentiels déplacés.

A noter que le nouveau support de la Marianne a été fabriqué par Monsieur Paul Bouvard.

Ancienne mairie : l'entreprise Chichoux réalisera pendant le mois d'août les travaux de réfection du couloir R+1, ainsi que du nouveau vestiaire situé à côté de la salle des mariages (un placard de rangement a été construit pour le matériel du personnel d'entretien, ainsi qu'un rayonnage dans la salle « rumba » pour le matériel de « mélodifoliz » : entreprise MDR).

Extension parking Bouvard : l'entreprise RICHARD TP a terminé la première phase des travaux terrassements/évacuation des déblais pour la construction de la plateforme.

Transport et mise en œuvre des matériaux 0/80 et 0/315 fournis par la commune.

Construction du mur en limite de la propriété « le Richemont ».

Construction mur plus clôture et portail en limite de l'ADAPEI.

Le branchement d'eau du bâtiment ADAPEI a été repris par SUEZ : remplacement de la canalisation, par un Ø 32, et déplacement du compteur d'eau au droit de la nouvelle limite de propriété (l'ancien compteur se trouvait dans un regard de 800 mm situé sous la RD 52).

La suite des travaux concernant les trottoirs au droit de la Poste et sur la RD 52, commenceront au mois de septembre.

Concernant l'éclairage public de l'extension du parking, un devis du SIeA nous a été présenté, d'une valeur de 20 400 € ttc pour une dépense communale réelle de 12 110 € ; il s'agira d'un éclairage par LED. Ces travaux se feront sur le budget 2019.

Travaux CA3B : l'entreprise Eurovia a terminé les travaux situés au « pont des vendangeurs ».

A noter : lors de sa dernière intervention, une pluie d'orage a balayé tous les gravillons qui venaient d'être étendus sur le bitume. L'entreprise doit reprendre rapidement cette « malfaçon ».

Travaux supplémentaires : une dizaine de rochers seront placés judicieusement, afin de minimiser l'impact de certaines motos et quad.

Carrefour des Soudanières : le Siewa commencera les travaux de déplacement des réseaux secs sous quinzaine.

Ilot Bouvard : nous attendons un devis de l'entreprise Fontenat concernant l'enfouissement d'une citerne de récupération d'eau.

Chemin L'Achar : les riverains ont construit le mur de soutènement, qui en accord avec la mairie devait amener le trottoir à une largeur mini de 1.50 m (travaux en dépense partagée avec la commune). Les travaux complémentaires de fondation et de revêtement du trottoir seront effectués sur nos droits de tirage au budget 2019 de CA3B.

RD 52 / route de Revonnas : un violent orage s'est abattu la nuit du 25 juin 2018. Nous pensons qu'après les travaux d'amélioration effectués depuis plusieurs années sur les diverses grilles et avaloirs, nous ne serions plus inquiétés. Deux propriétés ont été inondées : Madame Danièle Combes, et propriété Breuil (25 cm d'eau dans la cave). Une réflexion portant sur des travaux plus importants serait à prévoir.

Carrière de Chenaal : stock communal à janvier 2018 : 1487 tonnes.

- Travaux parking chasseurs : 168 tonnes.
- Travaux parking Bouvard : 1 053 tonnes.
- Reste : 256 tonnes.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 9 juillet 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI CURT MOTOS

Sur un terrain situé 135 rue Albert Métras

Parcelle(s) N° 624 Section AB située(s) en zone 1AUX

D'une superficie totale de 4300 m²

POUR L'EXTENSION D'UN BÂTIMENT ARTISANAL

ROUX Maël

Sur un terrain situé 31 avenue du Revermont

Parcelle(s) N° 1928 Section A située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 317 m²

POUR LA CRÉATION D'UN LOGEMENT DANS UN BÂTIMENT ARTISANAL

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

TRENTESAUX Bérengère

Sur un terrain situé 3 place Jean Moulin

Parcelle(s) N° 895 Section AL située(s) en zone UB

D'une superficie totale de 720 m²

POUR L'IMPLANTATION D'UN CARPORT

PATEL Marie-Pierre
Sur un terrain situé 14 chemin des Billets
Parcelle(s) N° 40 & 379 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 3955 m²
POUR L'IMPLANTATION D'UN PORTAIL ET RAVALEMENT DE FAÇADES

PLAZA PEREZ Guy
Sur un terrain situé 398 chemin de Schall
Parcelle(s) N° 388 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1700 m²
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

ABRAS Bruno
Sur un terrain situé 10 avenue du Revermont
Parcelle(s) N° 84 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1003 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE

PLAXINE André
Sur un terrain situé 428 route de Jasseron
Parcelle(s) N° 463 Section AH située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 5988 m²
POUR LA POSE D'UN PORTILLON DANS UNE CLÔTURE EXISTANTE

FUTUR HABITAT
Sur un terrain situé Route de Revonnas
Parcelle(s) N° 517 Section AK située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 631 m²
POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES EN SURIMPOSITION

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 13 rue de la Cascade
Parcelle(s) N° 900 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 465 m²
VENTE TERRIER / CHABAL

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 106 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 315 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1639 m²
VENTE CONSORTS PONCET / GENDROT _ HOUÏ

Demande de Maître Valérie MARMEY-RAVAU
Sur un terrain situé rue de la Vallière
Parcelle(s) N° 338 & 674 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 146 m²
DONATION PARTAGE GAMON

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 47 chemin des Rippes
Parcelle(s) N° 719 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1411 m²
VENTE GENOUX / CHEMARIN

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 42 rue des Arums
Parcelle(s) N° 575 Section AM située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 749 m²
VENTE GERVASONI-TORCHIO / BLANC _ TEMPORAL

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 106 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 315 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1639 m²
VENTE CONSORTS PONCET / GENDROT _ HOUÏ

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 13 rue de la Cascade
Parcelle(s) N° 900 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 465 m²
VENTE TERRIER / CHABAL

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé 47chemin des Rippes
Parcelle(s) N° 719 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 1411 m²
VENTE GENOUX / CHEMARIN

Demande de SCP GAUD VIEILLE TANDONNET SAINT-PAUL
Sur un terrain situé 42 rue des Arums
Parcelle(s) N° 575 Section AM située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 749 m²
VENTE GERVASONI-TORCHIO / BLANC _ TEMPORAL

4.2. – Convention avec le CAUE

Profitant de la révision générale du PLU, Monsieur Christian Pommeruel propose de conventionner avec le CAUE de l'Ain pour procéder à une adaptation du nuancier couleur utilisé pour les autorisations d'urbanisme. Il rappelle que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget, et que le CAUE s'avère être le bon interlocuteur pour nous accompagner dans cette démarche.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

<p style="text-align: center;"><u>QUESTION N° 5 – Vie scolaire, enfance, bibliothèque</u> (C. TRENTESAUX)</p>

5.1. – Conseil d'école élémentaire du 16 juin 2018

Les effectifs prévisionnels : 210 élèves à ce jour contre 215 l'année dernière soit, avec la fermeture de la neuvième classe à la rentrée, une moyenne de 26,25 élèves par classe contre 23,8 cette année ; soit 33 CP, 45 CE1, 46 CE2, 44 CM1 et 42 CM2.

A noter le départ de Mme Chabal et de Mrs Bouthors et Colombier, et l'arrivée de Mme Petit.

Mme Chanel et Mme Chabert se partageront le temps sur la même classe à savoir 58% pour Mme Chanel et 42% pour Mme Chabert.

Le contrat de la personne en service civique n'est pas renouvelé pour l'année prochaine, tout comme à l'école maternelle.

Tous les exercices de mise en sécurité ont été effectués.

Tous les projets d'école ont été réalisés.

La classe découverte des CM2 a eu lieu du 6 au 9 mars avec notamment la descente du canal du Midi à bord d'une péniche. Coût de ce séjour : 1655,40 €.

Malgré la participation des familles, les différentes actions menées, la participation du sou et la subvention de la mairie, il manque 428,35€. Mme Trentesaux précise qu'il a été demandé à la mairie de combler ce déficit dans un premier temps puis la vente de gâteaux et de boissons lors de la porte ouverte a permis d'équilibrer le déficit.

Le 6 juillet les CM2 ont reçu des calculatrices offertes par la commune pour fêter leur départ vers le collège.

Les nouveaux rythmes scolaires ont été validés par Madame l'Inspectrice d'académie le 29 juin.

Les travaux demandés (vitres à remplacer, barillets de portes à changer, les fontaines à réparer, l'éclairage Led dans toutes les classes et la mise aux normes pour l'accessibilité) ont été exécutés et le matériel demandé a été livré.

Pendant les vacances d'été, la peinture de la dernière partie des couloirs ainsi que de la façade sera faite et le nettoyage de toutes les vitres inaccessibles est prévu le 23 août ainsi qu'à l'école maternelle et à la Mairie.

L'équipe enseignante remercie la bibliothécaire et les bénévoles pour la qualité des animations proposées ainsi que les intervenants musicaux qui interviennent toute l'année dans toutes les classes.

5.2. – Conseil d'école maternelle en date du 22 juin

Les effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée sont de 100 élèves contre 105 cette année soit 26 petits, 36 moyens et 38 grands.

A noter le départ de Mme Justa qui sera remplacée par Mme Chanel.

Martine Bulin qui devait faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er septembre ne les fera valoir que l'année prochaine. Il n'y a donc pas de remplacement d'Atsem à prévoir.

Toutefois le changement des rythmes scolaires nécessite de revoir les horaires de chaque agent et l'organisation du temps méridien.

Tous les projets sur le thème « art et sciences » ont été menés à bien.

L'éclairage de la salle d'évolution a été remplacé par un éclairage à Led.

Pendant les vacances le sol de la salle de jeu sera changé et un banc en $\frac{3}{4}$ de cercle sera installé dans la cour autour de l'arbre.

Les parents établiront un « sondage » début janvier pour savoir si les nouveaux horaires conviennent ou s'il y aurait lieu de les modifier.

La fête de l'école organisée par le SOU s'est bien passée. Un écran géant pour suivre le match de la France avait été installé sous le préau de l'école élémentaire.

5.3. – Tarifs restaurant scolaire

La commission scolaire propose les tarifs suivants qui rentreront en vigueur à la rentrée :

Prix du repas : **4 €** au lieu de 3,90 €

Repas exceptionnel : **6 €** au lieu de 5,50 €

Accueil sans repas pour les enfants allergiques apportant leur repas : **2,50€** (inchangé)

Annulation : **2 €** au lieu de 1,90 €

Il faut savoir qu'il est demandé de plus en plus aux cantines scolaires d'utiliser des produits locaux et bio donc plus chers. Dans ce cadre la commission propose d'ajouter dans le règlement :

« L'approvisionnement local des denrées est favorisé »

5.4. – C.M.E.

Mme Josette FROMENT, informe le conseil que le CME prévoit deux activités principales à compter de la rentrée de septembre :

Sur le modèle du « Ceyzé aventures » et sur une idée du jeune élu Antonin Kobelczuck, les enfants organiseront un « Bike and Run » le samedi 29 septembre 2018 en matinée dans les bois de Tréconnas. (Le principe du bike and run est de former une équipe de deux participants : l'un roule sur un VTT et l'autre effectue le parcours en courant. Il est possible de se relayer dans l'activité).

Comme toute activité proposée par le CME, une action pédagogique et citoyenne est adjointe. Ce sera dans le cas présent une petite exposition sur la sécurité des enfants cyclistes.

L'association des chasseurs est informée de la manifestation. Leur local sera utilisé comme point accueil des participants et pour une petite exposition sur la sécurité du cycliste.

Le Conseil Départemental est sollicité pour une dotation de gilets fluo pour chaque enfant participant. La manifestation se veut familiale.

A l'occasion des cérémonies du Centenaire de la Grande Guerre, le CME prépare une petite représentation théâtrale sur le sujet et qui sera présentée lors de l'inauguration de l'exposition, le 10 novembre. Quelques enfants de la commune (anciens du CME) accompagnent la troupe des « Ceyz'acteurs ». Costumés, ils participeront le lendemain à la cérémonie du 11 Novembre

La préparation est collégiale : parents, grands-parents des enfants, dames du foyer de l'Amitié et couturières bénévoles prêtent leur savoir-faire pour la confection des décors et costumes.

Le scénario original est écrit par Josette Froment.

Comme pour la première expérience (forum santé), Jean-Marc Gau est metteur en scène.

En ce qui concerne la soirée du bol de soupe initialement prévue en décembre 2018, celle-ci est reportée au mois de février 2019. En effet, beaucoup d'événements peuplent la fin de l'année, alors que le mois de février est moins festif.

Enfin, le projet de la « boîte à livre » suit son cours et les enfants oeuvreront d'ici la fin de l'année pour la mettre en service au square des Tilleuls.

QUESTION N° 6 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

6.1. – A.G. Basket

L'assemblée s'est déroulée au gymnase de Domagne sous la présidence de Monsieur Fabrice Morellet. Le club comprend 228 licenciés et l'école de mini basket compte 70 jeunes.

Résultat sportif : les U13G finissent Champion de l'Ain 2ème série

Depuis 2010, l'équipe seniors garçons 1 évolue dans le championnat régional (RM3). L'équipe senior filles est redescendue au niveau départemental. L'équipe réserve masculine accède au plus haut niveau départemental.

Sur l'année écoulée, le club a employé 2 salariés, ce qui a représenté une charge financière très importante. Le 30 juin, le départ d'un salarié a été enregistré et la décision prise de ne pas le remplacer. Le club fait appel aux parents et joueurs pour prendre des responsabilités dans le club. Sans nouveaux bénévoles le club ne peut continuer.

Le club restera avec un salarié dédié au sportif Mr Desmaris.

Le CSC remercie les mairies pour le prêt des gymnases et tous les sponsors.

Bilan financier : - 5154 euros.

Pour la 3ème année le club est déficitaire. Le déficit de cette année s'explique par la rupture conventionnelle demandée par Mr Henriot Nicolas et accordée par le club.

Le retour à l'équilibre s'avère indispensable, compte tenu de la faiblesse des réserves financières.

6.2. – Planning des gymnases

La réunion s'est tenue le 13 juin à Montagnat et concernait les gymnases de Montagnat, du Collège et de Domagne.

Mme Tavel fait remarquer qu'il a été dommage de constater que toutes les associations concernées par les créneaux n'étaient pas présentes. Toutes les demandes n'ont pu être satisfaites, et notamment celle du Club de foot pour occuper en période hivernale les salles. Celle-ci est difficilement compatible avec les autres clubs.

Sur un plan général, le site de Domagne reste un lieu sensible avec une très forte utilisation des différents clubs. Il accueille des matchs de tennis et de basket le samedi et le dimanche alors que le foot solliciterait tous les vestiaires.

Cette année les séniors joueront à Montagnat. Quelle solution pour les années à venir ?

Mme Tavel informe que le FC La Vallière a fusionné avec l'entente de Journans-Certines-Tossiat pour donner naissance à l'Olympique Sud Revermont.

6.3. – Planning des Salles communales

Mmes Cécile Tavel et Françoise Dufour regrettent que très peu d'associations aient été présentes à cette réunion, ce qui aurait permis aux personnes de se rencontrer. Par contre, toutes les demandes ont pu être satisfaites.

QUESTION N° 7 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

7.1. – Commission culturelle du 15 juin 2018

Cette réunion avait pour objet le suivi des travaux en cours.

- Concernant le feu d'artifice du 13 juillet, la sous-préfecture de Belley a validé le dispositif prévu sans commentaire particulier. Mais aujourd'hui au vu du choix de l'Union musicale dont la manifestation se tiendra sur la zone des boulistes de Domagne, des modifications ont été apportées, portées et acceptées par la sous-préfecture. Le feu d'artifice sera tiré du même pas de tir mais en direction de Domagne. Le Public restera sur la zone haute de la Place de Domagne. Les distances de sécurité du tir sont toujours valables. Le Conseil Municipal des Enfants fera son défilé autour des terrains de boules.
- Pour la journée des Associations, les inscriptions arrivent progressivement et sont répertoriées ainsi que les demandes de matériel.
- Pour le 11 novembre 2018, les documents sont peu nombreux à arriver. Le livre malgré tout progresse. Mr Dufour travaille tous les jours pour le produire en temps voulu. Nous effectuons des recherches aux archives départementales pour trouver des objets en lien avec l'exposition dont Mme Dufour assure les textes.
- Enfin un nouveau projet a vu le jour. Prévu pour 2019, il a été avancé pour éviter la proximité avec la Grand Margot. La proposition d'une parade vénitienne faite par Claire Poncétý et adoptée au vu de son originalité et de sa nouveauté sur notre territoire est prévue le dimanche 23 septembre 2018. (L'affiche définitive et le flyer sont projetés et le déroulement de cette manifestation détaillée.)

Un très grand merci est adressé à Nadine Perrot très réactive à nos demandes traduites par un travail de qualité avec beaucoup de gentillesse et d'attention à notre égard.

QUESTION N° 8 – Questions diverses

8.1. – Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Crédit Agricole Centre-Est a pris la décision de supprimer son distributeur automatique de billets, rue Jérôme Lalande. Il indique qu'il s'agit d'une information qui n'était pas négociable, mais la fermeture serait partiellement compensée par l'ouverture de « points verts » de retrait installés chez un certain nombre de commerçants du village, dont la liste restait à établir.

Un courrier en réaction a été adressé au directeur et au président du Crédit agricole, et des contacts seront noués avec d'autres établissements bancaires, afin d'envisager une solution de substitution. Dans sa lettre, la commune s'étonne du choix réalisé, alors que le dynamisme du centre-village n'est pas remis en cause.

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 20 septembre 2018 à 20 h 30.